

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2010

DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 2996)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Saddier

ARTICLE 2 QUATER

À l'alinéa 3, après le mot :

« réseau »,

insérer les mots :

« de transport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.